

UTOPIES CONCRÈTES

Journée d'étude sur la pratique anarchiste du droit



*Appel
à
Contributions*

L'objectif de cette journée d'étude est de proposer de nouvelles utopies anarchistes à partir d'une étude des pratiques judiciaires et juridiques déjà existantes. Il nous semble que la discipline juridique, parfois malmenée par les penseurs anarchistes, peut renouveler l'imagination politique.

Il s'agira ainsi de réfléchir à ce qui **(i)** existant déjà en droit peut être compris comme une pratique anarchiste de celui-ci, et **(ii)** à la possibilité d'élaborer à partir des pratiques ainsi identifiées une société dite "anarchiste".

Le geste central structurant la journée d'étude consiste ainsi à former des utopies concrètes. L'utopie concrète est la stipulation d'un lieu qui n'existe pas (Utopia as No where land), mais qui peut devenir un lieu concret, ici et maintenant (Utopia as now and here land). Le droit est, dans cette perspective, à la fois un outil de concrétisation et d'inspiration.

Modalités

La contribution finale devra consister dans l'étude d'institutions, pratiques, conceptions doctrinales, outils et raisonnements juridiques susceptibles de nourrir l'imagination d'une société anarchiste. Nous invitons par conséquent les candidat-es à envoyer un résumé de leur contribution présentant de façon succincte (une page) et, dans cet esprit, une proposition d'utopie concrète. Nous sommes toutefois également ouverts à d'autres façons de structurer l'utopie, de façon plus dialectique par exemple. L'important est que l'utopie trouve sa source dans une pratique juridique existante ou des idées juridiques suffisamment et, en partie au moins, déjà appliquées. Cela permettra de la qualifier d'utopie concrète.



Calendrier

L'organisation de cette journée d'étude se fera en trois parties: (i) une présentation des synthèses du groupe de lecture du semestre de printemps 2021 et des pistes de recherche qu'elles ont ouvertes; (ii) présentation des contributions d'utopies concrètes par les candidats (iii) organisation de groupes de travail sur les trois thématiques principales avec une restitution orale des travaux et pistes à développer pour la recherche des juristes anarchistes.

- 5 Nov. 2021** - **Date-limite des candidatures**
- 12 Nov. 2021** - **Réponses aux candidatures**
- 1 Dec. 2021** - **Journée d'étude**

Les contributions individuelles seront assemblées afin de former des panels de discussion. Si vous souhaitez participer à la conférence, merci de nous faire parvenir le résumé de votre contribution (une page) avant le 31 octobre 2020 à l'adresse suivante:

juristesanarchistes@gmail.fr

Nous acceptons les résumés en anglais et en français. Nous sommes ouverts à toutes autres perspectives ou points de vue sur les rapports entre droit et anarchisme. Pour toute question, n'hésitez pas à nous écrire.